

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE
 ARRONDISSEMENT : Mende
 CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 21/02/2017

Reçu en préfecture le 21/02/2017

Affiché le



ID : 048-214800914-20170220-07_2017-DE

Nombre de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

N° 07/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 du 20/02/2017**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE
 L'EXERCICE 2016 : BUDGET AEP**

L'an deux mille dix-sept et le vingt février à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Valérie CHAYLA, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme CHAYLA Valérie ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 30 793.60 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	15 329.79 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	15 463.81 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	30 793.60 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	9 197.10 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-3 000.00 €

Besoin de financement = e. + f. 0.00 €

AFFECTATION (2) = d. 30 793.60 €

- 1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)
 - 2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1) 0.00 €
 - 3) Report en exploitation R 002 30 793.60 €
- Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :

DEFICIT REPORTE D 002 (3)

Certifié exécutoire par, Eric MALHERBE, Maire, compte tenu de la transmission, le 20/02/2017 et de la publication le 20/02/2017
 A Marchastel, le 20/02/2017
 Le Maire

